

NOTICE D'INFORMATION séjour de Riec sur Bélon – 29340

Beaufort en Vallée le 1 septembre 2026

6 jours de randonnées du 14 au 19 juin inclus - 5 nuitées
FR 020674

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : **20 au minimum 40 au maximum** .

Dates : **du lundi 14 juin au 19 juin 2027 inclus**

Déplacements : **voitures personnelles avec covoiturage**

PROGRAMME :

Les départs se feront, si possible en covoiturage, le lundi 14 juin 2027 en fonction des emplois du temps de chacun. Un regroupement se fera à 12h30 pour un pique-nique tiré du sac à Hennebont.

Ce pique nique sera le point de départ de notre séjour en Bretagne.

- lundi 14 : Regroupement à Hennebont pour le pique nique et une rando de 8,5kms circuit du Talloet. En voiture prendre la sortie 40 sur le E60.

Points d'intérêt : un panorama complet de l'histoire, du patrimoine naturel, industriel et architectural d'Hennebont, idéal pour une découverte culturelle et nature lors de la randonnée.

- mardi 15: circuit au départ de Riec sur le Belon, à 3,6kms du VTF, Le Port du Belon 13kms. Départ de l'office du tourisme.

A voir en chemin : château de Bélon, les huîtrières et ses plates du Bélon, moulin Édouard. Boucle Le Belon Moëlan-sur-mer 15kms. Parking rue du port du Belon, à 12kms du VTF. En chemin : La Chapelle Saint Guinal, Plage de Kerfany, Lavoir de Kerdoualen.

- mercredi 16: Quimperlé : Forêt de Carnoet, le tour de Toulfoen 17kms difficile
La balade de Lothéa 11kms Facile

En chemin La chapelle de Lothéa, rocher de la chaise de l'évêque, le château de Carnôet.

- **jeudi 17**: L'île de Groix, au départ de Lorient, avec Escal'ouest, 45mns de traversée, Horaires à définir.
Sur l'île : plusieurs boucles possibles N° 4 Trou de l'enfer 12kms - boucle N° 5 Pen Men 13,8kms facile.
Boucle tour de l'île, 26kms, difficile.

- **vendredi 18**: Pont Aven : La balade du bois d'amour 11,4kms, moyen, visite de Pont Aven
Circuit du Henan 11kms Circuit très ombragé, ponctué de blocs de granit impressionnants. nombreux oiseaux le long de la rivière, en particulier à marée basse : héron cendré, martin pêcheur, cormoran...
Départ depuis le parking du Hénan à Névez

- **samedi 19**: Sur le retour, nous vous proposons: un arrêt à Pont Scorff,
Prendre la sortie 44 à Quéven sur la 4 voies E60.
Petite ville labellisée « ville des métiers d'arts »
Départ de la rando de 8,3kms, place des petits Princes, pique-nique même lieu.

Une présentation complète des parcours du lendemain sera faite chaque soir après le dîner.

Le programme complet de ces 6 jours, ainsi que les parcours sont consultables sur le Power-Point qui est sur le site internet du club <https://beaufortrandos49.e-monsite.com/>

Une réunion de présentation et d'inscription se déroulera le samedi 10 octobre 2026 à 10h au 16 bis rue Bourguillaume à Beaufort en Vallée.

HEBERGEMENT :

L'hébergement sera assuré dans un Village de vacances VTF : Ker Belen - route de Lanneguy 29340 Riec
Le VTF fournira les repas du dîner du lundi 14 juin, au pique nique du samedi 19 juin.

Logement pour deux personnes, avec chambre séparée et partage de la salle de bains ; hébergement que nous devons rendre propre

Chambre individuelle possible avec un supplément de 26 € par nuit.

ATTENTION : le nombre de chambres individuelles est limité.

COÛT DU SÉJOUR :

Le coût du séjour sur la base de 20 personnes inscrites est fixé à : 430 € par personne en pension complète

Ce prix comprend :

- ° Votre apéritif régional de bienvenue
- ° L'hébergement en chambre double (lits faits à l'arrivée et linge de toilette fourni)
- ° La pension complète (boisson à table, vin & eau et café au déjeuner inclus), du dîner du 1er jour au déjeuner (pique nique) du jour de votre départ.
- ° Une réunion d'information à votre arrivée
- ° Les animations et activités sur le village vacances prévues au programme, les animations de soirées sauf le samedi
- ° Le ménage assuré et linge de toilette changé 1 fois dans séjour pour tout séjour de 6 nuits min
- ° La taxe de séjour applicable à l'année 2026 (Tarif 2023 indicatif révisable, soumis à la fiscalité en vigueur sous délibération du conseil municipal)
- ° les contributions EIT, UETI (taxes FFRando).
- ° La traversée en bateau, aller et retour pour se rendre sur l'Île de Groix

Ne sont pas compris :

- ° Les assurances facultatives (annulation, interruption de séjour, bagages).
- ° La fourniture du pique-nique du premier jour.
- ° Les dépenses personnelles.
- ° Le voyage, Riec sur Bélon et retour et les déplacements sur place.
- ° Le parking à Lorient pour la traversée vers l'île de Groix

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS:

Les pré-inscriptions : pour les licenciés FFRando, conjoints et Membres Associés sont ouvertes du : 1^{er} septembre au 20 octobre 2026, dans la limite des 40 places retenues.

**** les non licenciés (autres que conjoints FFRando) seront placés sur une liste d'attente et acceptés si des places restent disponibles ou si le VTF peut augmenter sa capacité d'accueil.***

Votre inscription sera définitive après signature et retour du contrat d'inscription (annexe 13) accompagné du 1^{er} règlement et de l'annexe 11 (assurance annulation facultative).

L'association se réserve le droit d'annuler le séjour si le nombre de 20 participants n'est pas atteint au 20 octobre 2026, dans ce cas les personnes inscrites seront remboursées de la somme versée.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi (annexe 11). Coût 29 €

PAIEMENTS :

Le règlement peut se faire de deux manières:

**** par chèques, avec un dépôt de 3 chèques à l'ordre de Beaufort Randos49 à la signature du contrat.***

**** par paiement sur le compte Hello Asso <https://www.helloasso.com/associations/beaufort-randos/evenements/sejour-riec-sur-le-belon>:***

Montant et dates limites des paiements :

**** les primes d'assurances de l'annexe 11, (facultatives) sont à acquittés à la signature du contrat***

**** 150 € au plus tard le 20 octobre 2026 avec le retour du contrat.***

**** 150 € en premier acompte le 10 février 2027.***

**** 130 € pour le solde au 15 mai 2027.***

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer.

Les primes des assurances souscrites et les contributions IT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association Beaufort Randos49

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipes de 3 à 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 800 km comprenant aller-retour+ trajets sur place. Chaque équipe constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place).

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes:

- Annulation faite avant le 10 janvier 2027 :** restitution des sommes versées avec retenue du montant des contributions IT et UEIT et des primes d'assurance éventuellement souscrites.
- Annulation faite entre le 10 janvier 2027 et le 30 avril 2027 :** restitution des sommes versées avec une retenue de 30€ pour frais de dossier et du montant des contributions IT et UEIT et des primes d'assurance éventuellement souscrites.
- Annulation postérieure au 30 avril 2027 :** retenue de 100% du montant total du séjour.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.
Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Une réunion d'information et de préparation sera programmée mi-avril.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions IT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions IT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

CONTACTS : Arlette Gerberon 06 62 43 30 79 - Martine Boucher 06 31 03 11 64

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association <https://beaufortrandos49.e-monsite.com/> onglet Séjour 2027 Riec sur Bélon